

16.12.2013 - 11:45 Uhr

## Enquête BAK Basel : la libre circulation des personnes est vitale pour de nombreuses entreprises suisses

Zürich (ots) -

Enquête BAK Basel : la libre circulation des personnes est vitale pour de nombreuses entreprises suisses En automne 2013, le centre de recherche BAK Basel a demandé à 426 entreprises ayant leur siège en Suisse ce qu'elles pensaient des accords bilatéraux avec l'UE. Les résultats montrent clairement l'importance de ces accords. Près des deux tiers des personnes interrogées considèrent la voie empruntée pour la politique européenne comme la meilleure option pour la Suisse. Les accords bilatéraux I, libre circulation des personnes comprise, qui font débat en lien avec la votation du 9 février, sont « importants », « très importants » voire « indispensables » pour 80 % des entreprises.

Le succès économique de la Suisse dépend directement des accords bilatéraux et de la libre circulation des personnes. Telle est la conclusion d'une vaste enquête réalisée en septembre et octobre 2013 par BAK Basel à la demande de plusieurs organisations de branche. Y ont participé, les entreprises membres de Swissmem, d'hotelleriesuisse, de TVS Fédération Textile Suisse, de scienceindustries, d'economiesuisse, de l'Association Suisse d'Assurances ASA, d'AGV Banken, de Fruit-Union Suisse et des Cliniques privées suisses.

Les résultats montrent clairement que la pénurie de main-d'oeuvre spécialisée dont souffre la Suisse préoccupe de nombreuses entreprises. Les deux tiers des personnes interrogées ont indiqué qu'elles ne parvenaient pas à pourvoir les postes vacants ou alors difficilement. La pénurie de travailleurs qualifiés est particulièrement marquée dans l'industrie. Elle concerne avant tout des emplois fixes pour des tâches spécialisées, mais aussi des postes de management moyen et inférieur.

L'immigration est vitale pour les entreprises Interrogés sur la provenance des travailleurs étrangers, 73 % des sondés ont indiqué que les ressortissants de l'UE et de l'AELE sont « importants » voire « indispensables » au succès de leur entreprise. Dans l'hôtellerie, ce taux atteint 96 % (un record) et dans le secteur secondaire (industrie) les deux tiers des entreprises sont d'accord avec cette appréciation.

Les raisons pour lesquelles les entreprises embauchent des travailleurs issus de la zone euro pour compléter leurs effectifs ressortent clairement des résultats de l'enquête. Pour 69 % des entreprises, c'est le seul moyen de dénicher les spécialistes dont elles ont besoin. Par contre, le fait qu'il soit possible de recruter des travailleurs plus jeunes ou moins chers dans ces pays joue un rôle pour une petite minorité d'entreprises seulement.

Conséquences négatives d'une restriction Presque toutes les branches considèrent que, parmi les sept accords bilatéraux I entrés en vigueur en 2002, la libre circulation est le plus important. Quelque 70 % des entreprises s'attendent à une baisse sensible de l'offre de main-d'oeuvre si la Suisse décide de régler à nouveau l'immigration au moyen de contingents. Plus de la moitié d'entre elles partent du principe que la compétitivité, la croissance et les bénéfices en pâtiront.

L'importance accordée aux six accords liés à celui sur la libre circulation des personnes varie d'une branche à l'autre. L'accord relatif à la suppression des obstacles techniques au commerce figure à la deuxième et à la première places pour respectivement l'industrie textile et l'industrie MEM. Quant à l'accord sur les marchés publics, il revêt également une grande importance pour plusieurs branches.

Contact:

BAK Basel  
Andrea Wagner  
061 279 97 04  
andrea.wagner@bakbasel.com

hotelleriesuisse  
Manuel Staub  
031 370 42 80  
manuel.staub@hotelleriesuisse.ch

AGV Banken  
Balz Stüeckelberger  
061 295 92 95  
balz.stueckelberger@agv-banken.ch

economiesuisse  
Oliver Steimann

044 421 35 35  
oliver.steimann@economiesuisse.ch

TVS Fédération Textile Suisse  
Peter Flückiger  
044 289 79 31  
peter.flueckiger@tvs.ch

Association Suisse d'Assurances ASA  
Sabine Alder  
044 208 28 20  
sabine.alder@svv.ch

Swissmem  
Ivo Zimmermann  
044 384 48 50  
i.zimmermann@swissmem.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002808/100748833> abgerufen werden.